

Rapporteur : Mme ROY Mireille

Mme ROY Mireille, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous remercie d'être encore attentifs à cette heure tardive sur un dossier qui concerne le bilan carbone, qui peut sembler indigeste, mais je suis très heureuse de vous présenter cette délibération qui va permettre à la Ville de consolider sa politique énergétique.

Pourquoi la Ville de Lyon s'engage pour le climat ?

Parce que l'hypothèse d'un réchauffement climatique global est à ce jour vérifiée et que les Collectivités territoriales, en particulier la nôtre, ont fait preuve de créativité en matière d'atténuation et d'adaptation à ce changement climatique. On peut considérer que nous sommes dans la continuité de la délibération précédente.

Le Grand Lyon a lancé la démarche dès 2004 et vous, Monsieur le Maire, avez signé la déclaration d'Eurocités en 2008. Celle-ci fixe les obligations de résultats quant à la réduction des gaz à effet de serre : ce sont les fameux 3x20. Qu'est-ce c'est ? En 2020, il nous faudra diminuer de 20 % les gaz à effet de serre, diminuer de 20 % notre consommation d'énergie et avoir recours à 20 % d'énergies renouvelables.

L'année 2010 a déjà été l'année la plus chaude depuis que les relevés de température sont effectués et a apporté son cortège de manifestations climatiques désastreuses. Pour triste mémoire, je rappellerai : les inondations au Pakistan ; les températures infernales à Moscou entraînant des incendies redoutables ; en Chine, on a tremblé pour la résistance des barrages, etc...

A Lyon, les changements climatiques prévisibles imposent donc des mesures « énergiques » si j'ose dire. Grosso modo, sur le territoire du Grand Lyon, 1/3 des gaz à effet de serre sont dus aux transports, 1/3 au logement, 1/3 à l'industrie.

La Ville de Lyon s'attachera à être exemplaire sur ses compétences propres :

- poursuivre des rénovations sur les équipements municipaux et construction respectant, voire anticipant les réglementations thermiques ;

- ceci a déjà entraîné à la fois des réductions de consommation d'énergie et d'économie de 1 700 tonnes de CO² chaque année, entre 2001 et 2007 ;

- le recours aux énergies renouvelables est remarquable à la Duchère avec la conversion en 2007 à la biomasse de la chaufferie. Elle a permis de faire baisser le coût du chauffage urbain et de créer des emplois non délocalisables, ce qui prouve que le coût de l'action est inférieur à celui de l'inaction pour paraphraser le rapport Stern.

Pour mémoire encore et en vrac, la halle d'athlétisme et sa centrale photovoltaïque, les installations solaires thermiques à la piscine de Vaise, les groupe scolaires HQE, BBC, voire à énergie positive comme prévu à Victorien Sardou.

Afin de lutter contre les ilots de chaleur, des toitures végétalisées apportent isolation et confort visuel (nous en avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil municipal, je ne m'attarderai donc pas trop là-dessus).

Entre aussi dans nos compétences, l'éclairage public dont la consommation a sensiblement baissé grâce au développement de nouvelles technologies.

La flotte automobile municipale observe une courbe descendante, un remplacement progressif pour des véhicules plus propres. Nous poursuivons bien sûr cet effort et continuons à explorer d'autres pistes. Monsieur le Maire, vous venez d'en parler.

Les marchés publics enfin sont peu à peu réorientés avec des clauses environnementales qui vont devenir de plus en plus économes en carbone.

Nous signons, à l'occasion de cette délibération, une convention avec l'Agence Locale de l'Energie. Elle accompagnera l'expertise, l'élaboration, la formation d'élus et de personnel municipal. Avec elle, nous lançons sur le territoire lyonnais le concours « Familles à énergie positive ». Vous aurez tous l'information dans vos mairies via les mairies d'arrondissement.

En conclusion, le Grenelle II nous impose en tant que ville de plus de 50 000 habitants de mettre en œuvre notre Plan Climat Energie Territoriale. Nous n'avons pas attendu cette injonction pour travailler. L'excellence du travail de tous les services, l'implication formidable du personnel dans toutes les directions est orchestrée par le groupe de travail Développement durable.

Le Plan Climat Energie Territoriale concerne l'ensemble de l'institution et je compte sur tous les élus pour être des relais.

Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, en cette heure tardive, je vais faire une intervention très brève puisque souvent, on nous fait le

reproche d'être une Opposition qui ne fait que critiquer, même si c'est effectivement le rôle de l'Opposition...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas ma conviction.

M. HAVARD Michel : Ça a été la votre pendant longtemps.

Simplement pour dire sur ce dossier là qui est un dossier sur lequel j'ai beaucoup travaillé, que je suis très heureux de voir que la ville de Lyon réalise le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre. C'est effectivement un outil indispensable à la bonne mesure de l'action. Ce n'est qu'une mesure. Elle permet de savoir où on en est et de voir le fruit des actions qui sont menées.

Donc vous voyez, c'était l'occasion pour moi de vous dire que nous voterons avec grand plaisir cette délibération avec la convention de l'Agence Locale de l'Energie (ALE).

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Très rapidement aussi puisque beaucoup a été dit. Juste pour souligner, comme vous le disiez, Monsieur le Maire, au « Forum Libération » lors du débat sur le plan carbone des villes, le transport à Lyon et Grand Lyon, c'est 30 % de la production de CO². C'est 40 % en Europe pour les villes de plus de 10 000 habitants, mais nous sommes à 30 % dans le Grand Lyon.

Pour donner un exemple, à New-York, le CO² provient à 80 % des bâtiments alors qu'ici, ce n'est que 20 %. Puisque, bien évidemment, les villes n'ont pas les mêmes problèmes en fonction de l'urbanisme. Même si ces 30 % de CO² dus aux déplacements, sont plus gérés par l'action du Grand Lyon, encore faut-il que nous les ayons en tête du côté de la Ville de Lyon. Car je crois que la gouvernance lyonnaise de ce Plan Climat est très « immobilière ». Et il faut qu'on garde vraiment les transports en tête à Lyon, qu'on n'ait pas le sentiment que certains projets ont soufferts parce qu'ils étaient trop lyonnais, voire trop Croix-Roussiens. Je pense au funiculaire à vélos de la trémie de la rue Terme, je pense aux zones de rencontre du « Code de la rue » que nous attendons et qu'il faut mettre en place et expérimenter. Et puis, bien sûr, l'électro mobilité serait une rupture et pourrait s'installer progressivement dans le trafic avec les effets bénéfiques que l'on connaît. Renault souligne que si 2 millions de voitures électriques roulent en France, elles ne consommeront, je dis cela pour nos amis Verts, que 0,5 % de la consommation électrique. Et l'ADEME précise que cela ne poserait pas de problème avec une gestion intelligente de la charge.

Donc on se réjouit de votre projet japonais qui va arriver sur la Confluence et puis, on vous promet de garder une veille sur le système Autolib' parisien qui sera un effet de levier et de démultiplication fantastique de l'électro mobilité en ville. Grâce à ce mode de transport public-individuel dont on a crédibilisé l'existence à Lyon avec Vélo'v.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)